

BULLETIN D'INSCRIPTION VOYAGES INTÉRIEURS

à adresser à VOYAGES INTÉRIEURS, 9 rue André Darbon, 33300 BORDEAUX

Vous recevrez une facture après confirmation de votre inscription.

Voyages
intérieurs

voyager éveillé

Nom du voyage	Au pays de la Bible – ISRAËL et JORDANIE avec Alain Mongeau
Dates	Du 17 au 28 novembre 2019

Veillez conserver une copie de ce contrat puis le poster accompagné de :

- la copie du passeport qui sera utilisé lors du voyage (page avec votre photo)
- votre mode de règlement
- veuillez signer ce contrat en bas de chacune des 6 pages

PARTICIPANTS (*vos noms et prénoms doivent impérativement correspondre aux informations portées sur votre passeport*)

PREMIER PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Email : Tel portable :

DEUXIÈME PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Email : Tel portable :

ADRESSE POSTALE du premier nom figurant sur la liste ci-dessus :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Si c'est votre premier voyage, comment nous avez-vous connu ? :

.....

PERSONNE à prévenir en cas de besoin :

Nom et Prénom :

Tel portable :

Signer cette page ici

BULLETIN D'INSCRIPTION VOYAGES INTÉRIEURS

CONDITIONS DE VENTE

Voyages Intérieurs définit ses conditions de vente (CDV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation. Nous attirons votre attention sur le fait que les circuits accompagnés et les voyages sur mesure proposés depuis notre site Internet www.voyages-interieurs.com sont, au sens de la réglementation en vigueur, un forfait et, à ce titre, vous bénéficiez des droits reproduits à l'article 15 des présentes.

1. NOS OFFRES DE VOYAGES

Nos offres de voyage comprennent (1) des circuits accompagnés à réaliser en groupe et (2) des voyages individuels à concevoir, selon vos envies du moment, avec l'aide de l'un de nos conseillers. Sont seules considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur la fiche technique du voyage accessible en vue de votre inscription auprès de Voyages Intérieurs ou sur le site Internet www.voyages-interieurs.com. En cas de contradiction entre les informations d'un voyage contenues dans notre offre (brochure, site Internet...) et celles figurant sur la fiche technique disponible auprès de Voyages Intérieurs ou sur son site Internet, ces dernières prévaudront.

1.1. LES CIRCUITS ACCOMPAGNÉS

Depuis notre site Internet www.voyages-interieurs.com et pour chacun de nos circuits accompagnés, nous mettons à votre disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités du voyage. Vous pourrez notamment consulter (i) le programme du circuit jour par jour, (ii) des informations pratiques sur la destination envisagée et (iii) prendre connaissance de toutes informations utiles pour sa réalisation (niveau d'implication physique, nombre minimum de participants). Une rubrique vous permettra d'avoir une indication sur le prix du voyage à la date envisagée. Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations mentionnant le niveau d'implication physique requis pour entreprendre le séjour envisagé. Il incombe donc à chaque participant de déterminer en fonction des informations délivrées s'il dispose des capacités nécessaires pour réaliser le séjour. En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de Voyages Intérieurs ainsi que de tout spécialiste (ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre ce circuit.

1.2. LES VOYAGES SUR MESURE

Vous avez la possibilité de réaliser un séjour personnalisé avec l'aide de nos conseillers. Il vous suffit de faire une demande de devis en agence et/ou via notre site Internet à la rubrique « L'Aventure en individuel ».

2. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Nous vous invitons à vous rendre dans notre agence et/ou sur notre site Internet www.voyages-interieurs.com pour (2.1) faire une demande de devis et/ou (2.2) procéder à une inscription pour réaliser un voyage.

2.1. DEMANDE DE DEVIS POUR LES VOYAGES INDIVIDUELS

Si vous êtes intéressés par un voyage personnalisé à vos dates et avec les voyageurs de votre choix, nous vous invitons à formuler une demande de devis sur notre site Internet depuis la rubrique dédiée.

2.3. INSCRIPTION

Une inscription est ferme et définitive dès lors que le bulletin d'inscription (BI) est complété et signé et que le montant de l'acompte ou le prix total du voyage (selon la date du départ du voyage) a été réglé conformément à la procédure décrite à l'article 3 des présentes. À réception de votre inscription, Voyages Intérieurs procédera à l'envoi de la facture après vérification de l'encaissement du prix réglé de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible à votre date de départ, Voyages Intérieurs procédera au remboursement intégral des sommes versées dans les meilleurs délais et sans retenue d'aucune somme. Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au voyage s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par Voyages Intérieurs concernant le voyage. Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. MODALITÉS DE PAIEMENT SELON LES CAS

a) Pour toute inscription à nos voyages : • Pour toute inscription réalisée à plus de 35 jours de la date du départ du voyage, il sera procédé à un encaissement par Voyages Intérieurs d'un acompte de 35 % du prix total du voyage. Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part et être encaissé par Voyages Intérieurs au plus tard 35 jours avant la date du départ. Tout retard dans le paiement d'un acompte et/ou du solde du prix sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 6 ci-après. •

Pour toute inscription à moins de 35 jours de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du prix total du voyage.

b) Divers Pour toute inscription sur un circuit accompagné ou individuel, il vous sera facturé des frais de 15 € par personne.

3.2. MOYENS DE PAIEMENT

Dans notre agence et/ou depuis notre site Internet vous pourrez procéder au paiement de votre voyage (i) par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard exclusivement — Amex non acceptée), (ii) par chèque (uniquement pour des paiements devant intervenir à plus de 35 jours de la date de départ du voyage), (iii) en espèces, dans la limite prévue à l'article D 112-3 du code monétaire et financier (soit 1000 euros par dossier).

3.3. FACTURE

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Voyages Intérieurs, il sera adressé à la personne signataire du bulletin d'inscription une facture au plus tard dans les 15 jours suivant tout encaissement.

4. INFORMATIONS VOYAGE

4.1. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité, document qui sera utilisé(e) pour réaliser le voyage envisagé ainsi que tous autre(s) document(s)/justificatifs (visa/autorisations de sortie de territoire, livret de famille, etc.) nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage. Voyages Intérieurs délivre les informations relatives aux formalités pour tous les ressortissants de nationalité française.

Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons que certains pays et/ou prestataires (notamment, les autorités douanières, les compagnies aériennes...) requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et/ou des exigences relatives à leur système de réservation et/ou de contrôle. À cet effet, nous pourrions être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes :- Vos nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe qui figurent sur le passeport ou CNI (si la destination le permet) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA...) ; - Données relatives à un besoin d'assistance (enfants, personnes à mobilité réduite ou autres). Il est important de préciser que si vous devez de votre côté remplir des formulaires administratifs pour l'accomplissement de votre voyage, vous devrez les renseigner avec les mêmes informations que celles transmises à Voyages Intérieurs, à savoir, nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe. À défaut de respecter cette procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire (transit ou destination finale). Un voyageur, qui ne pourrait utiliser les titres de transports mis à sa disposition, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire requis, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage. Voyages Intérieurs ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex. perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion...).

4.2. INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES SANITAIRES

Nous vous recommandons de consulter régulièrement avant votre départ la fiche pays relative au(x) pays de votre voyage sur le site

Signer cette page ici

BULLETIN D'INSCRIPTION VOYAGES INTÉRIEURS

en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) www.diplomatie.gouv.fr, rubrique «Conseils aux voyageurs». Voyages Intérieurs peut être amenée à vous faire signer la fiche MEAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas une décharge de responsabilité. Risques sanitaires : nous vous recommandons également de consulter régulièrement les informations sur les risques du (des) pays de votre voyage et suivez les recommandations disponibles sur les sites (1) du ministère français des Solidarités et de la Santé : solidarites-sante.gouv.fr/ et (2) de l'Organisation mondiale de la Santé : www.who.int/fr/

4.3. ACCESSIBILITÉ

Nos séjours requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et en conséquence tous nos séjours ne sont pas adaptables et/ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour avoir de plus amples informations sur toutes questions relevant de l'accessibilité de nos voyages et pour tout besoin d'assistance au titre de votre transport en particulier en aéroport et/ou pendant les trajets.

5. MODIFICATIONS / INTERRUPTION DES PRESTATIONS DEMANDÉES PAR LE VOYAGEUR

5.1. PRESTATIONS DE TRANSPORT

Après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du ou des voyageur(s) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être acquitté par le(s) voyageur(s), auprès de Voyages Intérieurs, avant le départ.

5.2. AUTRES PRESTATIONS

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, les frais induits par toute demande de modification (ajouts ou retrais) de prestations de voyage, seront à la charge des voyageurs et à régler par tous moyens auprès de Voyages Intérieurs. Faute de règlement, Voyages Intérieurs ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées. À compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non-réalisation de toute ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès de Voyages Intérieurs ou des prestataires désignés.

5.3. CAS PARTICULIERS

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

6. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION/RÉSOLUTION

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Voyages Intérieurs et l'assureur par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), dès la survenance du fait générateur de cette annulation. C'est la date d'envoi de la LRAR qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation. Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation. La prime d'assurance, les frais d'inscription, les frais de visa et d'envoi du passeport ne sont remboursables ni par Voyages Intérieurs ni par l'assureur. En cas d'annulation de votre voyage, il sera fait application des dispositions énoncées au présent article.

6.1. ANNULATION/RÉSOLUTION PAR TOUS LES PARTICIPANTS

Barème de frais d'annulation/résolution pour tous les voyages* Voyages Intérieurs, il sera facturé les frais d'annulation/résolution ci-dessous : • Plus de 61 jours avant le départ : 35 % du prix total du voyage; • De 60 à 31 jours avant le départ : 60 % du prix total du voyage; • De 30 à 15 jours avant le départ : 80 % du prix total du voyage; • Entre 14 jours et le jour du départ : 100% du prix total du voyage.

(* voir « Montant total » dans la rubrique « Prix » du Bulletin d'inscription.

6.2. ANNULATION/RÉSOLUTION PAR CERTAINS PARTICIPANTS ET MAINTIEN DU VOYAGE POUR LES AUTRES (APPLICABLE POUR LES VOYAGES INDIVIDUELS)

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un voyage privatisé et/ou sur mesure annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, il sera facturé pour celui ou ceux qui annule(nt) : – les frais d'annulation visés à l'article 6.1 ci-dessus

ainsi que : – Les frais et/ou les divers coûts engagés par Voyages Intérieurs

pour permettre le maintien du voyage souscrit au même prix pour les participants déjà inscrits et qui maintiennent leur participation au voyage. En tout état de cause, le prix d'un voyage privatisé et/ou sur mesure est fixé en fonction d'un nombre de participants déterminé et des prestations nécessaires à la réalisation du voyage. L'annulation d'un ou plusieurs participants a donc un impact direct sur le prix du voyage de tous les participants restants inscrits. Ces frais supplémentaires sont à supporter par le ou les participants qui annule(nt) leur participation au voyage. En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Voyages Intérieurs et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

7. ASSURANCES

VOYAGES INTÉRIEURS vous propose de souscrire à l'une des 3 formules d'assurance proposées par Présence Assistance Tourisme d'AXA Assistance. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les conditions générales et particulières de ces assurances sont consultables sur le site internet ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. Il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement Présence Assistance ou autre compagnie qui vous garantit pour votre voyage pour déclencher l'assurance. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance et les frais d'inscription ne sont remboursables ni par VOYAGES INTÉRIEURS ni par l'assureur.

7.1. Contrat Annulation Bagages AX2019206 – PRÉSENCE ASSISTANCE TOURISME

L'assurance annulation premium doit être souscrite en même temps que le voyage. Elle n'est valable qu'en cas d'annulation intervenue avant la date du départ du voyage et pour une liste précise d'événements. Cette assurance est facturée 3,5% du prix total des différentes prestations avec une franchise en fonction de la cause d'annulation. En cas d'annulation, vous devez immédiatement informer VOYAGES INTÉRIEURS par LRAR ainsi que la compagnie d'assurance.

7.2. Contrat Annulation sans motif AX2019208 – PRÉSENCE ASSISTANCE TOURISME

L'assurance annulation premium doit être souscrite en même temps que le voyage. Elle n'est valable qu'en cas d'annulation intervenue avant la date du départ du voyage, sans motif ni justification. Cette assurance est facturée 4% du prix total des différentes prestations avec une franchise en fonction de la cause d'annulation. En cas d'annulation, vous devez immédiatement informer VOYAGES INTÉRIEURS par LRAR ainsi que la compagnie d'assurance.

7.3. Contrat Multirisques AX2019200 – PRÉSENCE ASSISTANCE TOURISME

Cette assurance est facturée 4,5% du prix total des différentes prestations, elle comprend des garanties d'assistance étendues : rapatriement médical et remboursement des frais médicaux à l'étranger y compris en cas d'épidémies ou de pandémies, remboursement des prestations de séjours non utilisées en cas d'interruption de séjour, assurance retard de transport, assurance bagages, assurance annulation d'activités, assurance départ manqué/retour manqué ainsi que l'assurance Annulation (Document non contractuel, se référer au contrat d'assurance AXA 2019200).

7.4. Procédure de déclaration de sinistre des assurances voyages

Lors de l'incident, pour bénéficier des garanties définies ci-avant, il est impératif de contacter préalablement à toute intervention la Centrale d'Assistance d'AXA Assistance. Un numéro de dossier sera délivré qui, seul, justifiera une prise en charge des interventions.

La Centrale d'assistance est à l'écoute 24 heures sur 24 : Tél. : (33) 1 70 77 04 16

Sans oublier de préciser :

- Le numéro de contrat figurant sur votre bulletin de souscription
- La nature de l'assistance demandée
- L'adresse et le numéro de téléphone où vous pouvez être joint.

Signer cette page ici

BULLETIN D'INSCRIPTION VOYAGES INTÉRIEURS

7.5. DELAI DE RENONCIATION

Si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un autre contrat d'assurance, nous vous informons que vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

8. CONDITIONS DE TRANSPORT

a) Identité du transporteur : L'identité du ou des transporteurs susceptibles d'assurer vos transports au cours de votre voyage figure sur le descriptif du voyage (page web) ou la fiche technique du voyage. En cas de modification après votre inscription, Voyages Intérieurs s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès qu'elle en aura connaissance, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens. Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_frb)
Changement d'horaires des transports : Nous ne connaissons pas les horaires exacts de vos transports (ex. : vols) au moment de la diffusion de notre offre de voyages. Pour vous permettre d'appréhender la durée effective de votre séjour et sauf autre précision dans le descriptif du voyage, le premier et le dernier jour du voyage sont généralement consacrés au transport. Pour le transport aérien, nous vous informons que les horaires des vols peuvent varier jusqu'au départ du voyage, et ce en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes aux compagnies. Nous vous communiquons les horaires dès qu'ils sont confirmés par le transporteur. Nous vous précisons que les temps d'escales sont généralement déterminés par les compagnies aériennes, selon leurs plans de vol et qu'ils peuvent être modifiés pour des motifs inhérents à la réglementation et à des circonstances extérieures au transporteur, sans que cela puisse constituer un motif d'annulation sans frais. Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3 h avant.c) Changement d'itinéraire, de gare, port et/ou d'aéroport : Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires, mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à Voyages Intérieurs. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.d) Non-réalisation de la prestation de transport : En cas de non-réalisation de la prestation de transport réservée par le fait du voyageur, pour tout motif extérieur à Voyages Intérieurs, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le voyageur devra alors, pour pouvoir réaliser le déplacement nécessaire à la poursuite du voyage, acheter à ses frais un ou plusieurs titres de transport. Pour les billets de transport aérien, les taxes d'embarquement des billets non utilisés sont remboursées sur demande (art. L 224-66 C. consom.). e) Retard/annulation des prestations de transport : En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit. Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage avant la date de départ en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il(s) lui/leur sera/(ont) facturé(s) les frais d'annulation / résolution visés à l'article 6 ci-dessus.

9. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE NOS VOYAGES

9.1. EXTENSION DE VOTRE CIRCUIT

Nous vous proposons de pouvoir avancer votre date de départ ou de reculer votre date de retour. À cet effet, nous vous invitons à faire votre demande auprès de votre conseiller pour connaître le montant du supplément de prix lié à cette modification.

9.2. CHAMBRES

Tous nos voyages (sauf mention contraire) sont prévus avec des hébergements en chambre double (deux personnes). Lorsque cela est possible, une chambre individuelle (1 personne) peut être demandée à Voyages Intérieurs, avec facturation d'un supplément de prix.

9.3. TAILLE DES GROUPES

- Pour les circuits accompagnés : Sauf stipulation contraire, la taille maximale des groupes pour nos voyages est de 20 personnes. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'un participant dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre personne. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage seront identiques.

- Pour les voyages individuels : Pour toutes les demandes de voyageurs qui souhaitent voyager ensemble, nous pouvons adapter l'encadrement et la logistique à la taille du groupe, si la destination le permet.

9.4. ANNULATION PAR Voyages Intérieurs POUR MANQUE DE PARTICIPANTS

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard : - 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;

- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ;

- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours. Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets d'avion ou de train, hôtel, matériel nécessaire au voyage...).

9.5. PRESTATIONS AVANT LE DÉPART ET AU RETOUR DU VOYAGE

Pour chaque voyageur qui organise seul ses prestations avant départ et au retour du voyage (transport, hôtel...) compte tenu des contraintes liées au transport (cf. Article 8), Voyages Intérieurs vous recommande d'acheter des prestations (titres de transport et autres...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/ports/gares raisonnables. En cas de survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers et/ou du fait du voyageur, qui modifierai(en)t les prestations du voyage souscrites chez Voyages Intérieurs et/ou impliquerai(en)t la modification des prestations réservées par le(s) voyageur(s) (non incluses dans votre voyage), Voyages Intérieurs ne saurait être tenue de rembourser les frais induits.

10. PRIX

10.1. CIRCUITS ACCOMPAGNÉS

Les prix applicables sont ceux accessibles sur le site Internet pour votre voyage. Le prix par voyage et par voyageur est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionné dans l'offre du circuit.

10.2. VOYAGES INDIVIDUELS

Nous vous communiquons une indication de budget pour un voyage sans transport pour vous permettre de personnaliser votre voyage en choisissant les dates de voyage, prestations et mode de transport. Le prix du voyage sera celui mentionné sur votre devis personnel émis par Voyages Intérieurs, avec une date de validité. Nos devis sont toujours réalisés sous réserve de disponibilité des prestations proposées aux dates du voyage. Afin de réserver ces prestations, le voyageur devra payer le montant du prix figurant dans son devis selon les modalités de l'article 3.

10.3. POUR TOUS NOS VOYAGES

Le prix du voyage est ferme, définitif et en euros. Toutefois, conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme, jusqu'à 20 jours du départ, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, sans possibilité d'annulation/résolution de votre part, pour l'une ou l'autre (ou les deux) évolutions du prix suivantes : Du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau de taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement dans les ports ou aéroports, Voyages Intérieurs vous facturera l'intégralité du coût supplémentaire induit. Votre refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation. Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé à Voyages Intérieurs, avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être

Signer cette page ici

BULLETIN D'INSCRIPTION VOYAGES INTÉRIEURS

modifiées en raison de l'annulation du/es voyageur(s). Tout refus de la part du ou des voyageurs restants inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation/résolution de leur part du ou des voyageurs concernés, avec application des frais d'annulation/résolution de l'article 6.10.4. Des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires (taxes de séjour, redevances hôtelières [resortfees], frais de stationnement, entrée dans les parcs nationaux...) peuvent être à régler pendant la réalisation du voyage par le voyageur. Ces frais non compris dans le prix total du voyage vous sont indiqués le cas échéant dans l'offre. Nous vous conseillons de vous munir d'un moyen de paiement approprié pour votre voyage.

11. CESSIION DU CONTRAT

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Voyages Intérieurs de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par votre conseiller.

12. RESPONSABILITÉ

Voyages Intérieurs ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :- Perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s) ; - Défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs (compagnies aériennes, etc.) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par Voyages Intérieurs ; - Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet de transport ne sera dû par Voyages Intérieurs dans cette hypothèse ; - Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Voyages Intérieurs, émeutes étrangères à Voyages Intérieurs, incidents techniques ou administratifs extérieurs à Voyages Intérieurs, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs ; - Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, Voyages Intérieurs se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs, sans recours possible de ces derniers ; - La personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par Voyages Intérieurs concernant le voyage de sorte que Voyages Intérieurs ne saurait être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la communication de ces informations. En cas de mise en jeu de la responsabilité de Voyages Intérieurs en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17-IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de Voyages Intérieurs sera égale à trois fois le prix total du voyage.

13. RÉCLAMATIONS

13.1. EN COURS DE VOYAGE

Vous êtes tenu d'informer Voyages Intérieurs de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement notre numéro d'urgence +33 7 60 02 39 25. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

13.2. APRÈS VOTRE VOYAGE

Les voyageurs pourront adresser toute éventuelle réclamation par écrit à Voyages Intérieurs 9 rue André Darbon, 33300 Bordeaux dans les meilleurs délais suivant la date du retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation
Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17. Vous

trouvez également toutes les modalités de saisine sur le site Internet : www.mtv.travel. 14. INFORMATIONS PERSONNELLES Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par Voyages Intérieurs, SARL au capital de 30 000 euros. SIRET 328 862 719 00072 – APE 7911 Z dont le siège social est situé au 9 rue André Darbon, 33300 BORDEAUX, en sa qualité de responsable de traitement. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à Voyages Intérieurs lors de votre demande de devis puis inscription ; elles sont signalées de manière visible par un astérisque. À défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant des demandes de voyage ou vos voyages, l'exécution de vos demandes (devis, réalisation de prestations de voyage), vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire à votre demande à des newsletters et vous communiquer avec votre accord des informations relatives à Voyages Intérieurs et ses partenaires. Voyages Intérieurs s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non partenaires. Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante : Service Relations Clients, 9 rue André Darbon, 33300 BORDEAUX. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles. Pour plus d'informations sur notre manière de collecter et traiter vos données personnelles, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité et de cookies accessible sur le site : Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

15. DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Voyages Intérieurs sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages Intérieurs dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 consulter le lien : <https://www.voyages-interieurs.com/Content/pdf/droits-voyageurs-tdv.pdf>

Voyages Intérieurs est une marque déposée

VOYAGES INTÉRIEURS, 9 rue André Darbon, 33300 BORDEAUX

SARL au capital de 30 000 euros.

SIRET 328 862 719 00072 – APE 7911 Z

GARANTIE FINANCIÈRE : APS PARIS – RCS B 328 862 719

(Association Professionnelle de Solidarité) :

15 avenue Carnot 75017 Paris – Licence d'Etat

NUMERO D'IMMATRICULATION : IM033100056

POLICE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE :

HISCOX – Contrat RCAPST/171 366

Étendues des garanties : 8 000 000 euros par sinistre.

Conditions de vente mises à jour le 28 août 2019

Signer cette page

5/6

BULLETIN D'INSCRIPTION VOYAGES INTÉRIEURS

RÉPARTITION des chambres :

- Chambre twin (2 lits séparés) à partager si vous êtes seul.....
- Chambre individuelle (supplément de 556 €).....

ASSURANCES

Assurance Annulation Bagages	OUI	NON
Assurance Annulation sans motif	OUI	NON
Assurance Annulation Multirisques	OUI	NON

J'ai lu et j'accepte les conditions particulières de vente.

Je verse un **acompte de 35% du montant total du voyage plus 15 euros de frais d'inscription** par participant.

En cas d'inscription à moins de 35 jours du départ, vous devez régler la totalité du prix du voyage.

- je joins un chèque de € à l'ordre de **VOYAGES INTÉRIEURS**.
- je règle par carte bancaire (hormis carte American Express et Diners Club) :

Prix par personne :	2 180,75 €	xparticipants	=€
Chambre individuelle	556,00 €		=€
Assurance Annulation	76,32 €	xparticipants	=€
Assurance Annulation sans motif	87,23 €	xparticipants	=€
Assurance Multirisques	98,13 €	xparticipants	=€
Frais d'inscription par participant :	15,00 €	xparticipants	=€
			Total	=€
			Acompte de 35 % du montant total	=€
			Solde	=€

N° de carte :

Date d'expiration :

Cryptogramme visuel :
(3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Nom du titulaire :

Prénom :

J'autorise VOYAGES INTÉRIEURS à prélever automatiquement l'acompte, le solde ou la totalité du prix du voyage incluant les prestations annexes demandées par le client, les taxes et surcharges obligatoires. Merci de parapher les conditions générales et particulières de vente et de nous les renvoyer jointes à ce présent document.

Date :

Signature
précédée de la mention
« **lu et approuvé** »